

# RÈGLEMENT MARCHÉ DE NOËL 2018

(13 ANS DEJA)

Art, 1) Le marché de Noël est organisé par la **Mairie de FROUZINS**, le **samedi 1<sup>er</sup> décembre 14h à 19h et dimanche 2 décembre 9h à 18h**.

Art, 2) Les bulletins d'inscription devront être remplis, signés et retournés à la mairie avant le 14 novembre 2018, accompagnés du montant total par chèque bancaire à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**.

Art, 3) Toute demande reçue et acquittée 15 jours avant la clôture est acceptée. **Sauf refus de notre part, par courrier.**

Art, 4) Documents à fournir : **copies carte d'identité recto-verso ou Siret et assurances obligatoires (multirisques).**

Art, 5) Les prix des emplacements sont fixés par délibération du conseil municipal et figurent sur le bulletin d'inscription.

Art, 6) **Lieu : GYMNASSE BASKET – Rue G. BERDEIL - 1 table = 1.8 ml --- 2 tables = 3,6 ml --- 3 tables MAXI Toutes les prises aux normes européennes (P 17)**

- Emplacements extérieurs : 5 x 5 ml --- 7.5 x 5 ml avec véhicule, sans fournitures

Art, 7) Les emplacements non occupés après 14h15 le samedi et 9h15 le dimanche seront réattribués, les sommes versées seront acquises à l'organisation.

Art, 8) Les exposants devront mentionner la nature de leur exposition, objets dangereux, ou animaux sont interdits à la vente.

Art, 9) Vente de boissons, frites, saucisses, sandwiches à consommer sur place : une seule association Frouzinoise est autorisée à la vente.

Art, 10) Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter la manifestation sans remboursement de la réservation.

Art, 11) Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable en cas de perte, vol, casse ou détérioration.

Art, 12) En cas de désistement après le 14 novembre, les sommes versées resteront acquises, à l'organisateur. Sauf exception majeure.

**(INSTALLATION A PARTIR DE 12h le samedi et 6h30 le dimanche)**